

Conditions de prises en charge ANFH 2023

Pour un accord de prise en charge **ANFH en 2023**, le prestataire devra respecter **au moins une des conditions suivantes** :

1. Être un organisme de formation certifié **Qualiopi**, ayant satisfait aux exigences des sept critères qualité du Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 (conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 07 octobre 2021)
2. Être un organisme de développement professionnel continu (**ODPC**).
3. Être un organisme **de formation étranger** validé par l'ANFH.
4. Être **une société savante** ou **organisateur** de congrès, colloques, journées d'études, avec **un NDA en vigueur** et être validé par l'ANFH.
5. Être un organisme conventionné dans un marché en cours antérieur au 1^{er} janvier 2019.

A noter :

Les formations internes ne sont pas soumises au Décret « Qualité »

- Qualiopi : Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019

Mise à disposition dans GE

- Le chantier de mise à disposition automatique dans GE des informations de référencement Qualiopi est en cours.
La finalisation de l'étape préalable et nécessaire de nettoyage du référentiel et de modification des règles de création est prévue pour janvier prochain.

Pour information :

- Les établissements d'enseignement supérieur publics accrédités après évaluation par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement (HCERES) ou après une évaluation dont les procédures ont été validées par le HCERES ;
 - Les établissements d'enseignement supérieur privés évalués par le comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé mentionné (CCESP) ;
 - Les établissements d'enseignement supérieur et les écoles d'ingénieurs accrédités par la commission des titres d'ingénieur (CTI).
- Sont réputés avoir satisfait à l'obligation de certification Qualiopi.

Logiquement, ces établissements et écoles sont présents dans la base des prestataires certifiés Qualiopi de la DGEFP. (Ce qui a été convenu, entre les Ministères concernés, c'est une transmission régulière de la liste des établissements et écoles remplissant les conditions énoncées ci-dessus par le Ministère de l'enseignement supérieur au Ministère du travail (DGEFP) afin qu'il les intègre dans la liste publique des organismes de formations certifiés Qualiopi). <https://organismes-formation.datatouilleur.fr/>

- **Certificateurs Qualiopi** (accrédités par le COFRAC) (suivre le lien pour accéder à la liste)

➤ **Instances de labellisation (France compétences)**

France compétences a lancé le 18 septembre 2022, un appel à candidatures pour la sélection des instances de labellisation habilitées à délivrer la marque Qualiopi pour la période **2023-2025**. Cette nouvelle procédure de reconnaissance s'adresse aussi bien aux **7 instances reconnues en 2019**, qu'à tout organisme répondant aux critères de reconnaissance prévus par la loi « Avenir professionnel ». **La liste des instances de labellisation reconnues sera publiée à la fin de cette année.**

Pour rappel : les 7 instances de labellisation reconnues par France compétences en 2019.

| Instance de labellisation reconnues | Intitulé du Label | Catégories d'actions couvertes au titre de la marque de certification Qualiopi |
|--|---|---|
| Association pour la promotion du label APP | Atelier Pédagogique Personnalisé (APP) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Action de formation ▪ Action permettant de faire valider les acquis de l'expérience |
| Fédération Nationale des CIBC | Opérateurs de Bilans de Compétences et d'Accompagnement Qualité Totale (OBCAQT) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilans de compétences ▪ Action permettant de faire valider les acquis de l'expérience |
| France Education Internationale | Qualité Français Langue Etrangère (FLE) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de formation ▪ Bilans de compétences ▪ Action permettant de faire valider les acquis de l'expérience ▪ Action de formation par apprentissage |
| Ministère de l'éducation et de la jeunesse | EDUFORM | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de formation ▪ Bilans de compétences ▪ Action permettant de faire valider les acquis de l'expérience ▪ Action de formation par apprentissage |
| Ministère de l'intérieur | Qualité de formation au sein des écoles de conduite | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de formation |
| Région Occitanie | Certif'Région | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de formation ▪ Bilans de compétences ▪ Action permettant de faire valider les acquis de l'expérience ▪ Action de formation par apprentissage |
| Réseau des Ecoles de la 2^{ème} Chance en Franc | Ecole de la 2 ^{ème} Chance (E2C) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de formation |